

VADEMECUM
Assistance et Assurance Déplacements Professionnels AIG

AVANT LA MISSION

Vous souhaitez vous informer sur le pays où vous allez vous rendre

Connectez-vous à

www.aig.com/fr/travelguardassistance

Mot de passe de la 1^{ère} connexion = 4903918

Vous avez besoin d'une attestation d'assurance pour obtenir votre visa.

Envoyer, le plus tôt possible avant votre voyage, une demande par email à l'adresse suivante :
assistancecertificate@aon.com

Sans oublier d'indiquer vos NOM – PRENOM – DATE DE NAISSANCE – ENTITE THALES –
DATES DE SEJOUR – PAYS DE DESTINATION

Plateau d'assistance ou plateau d'assurance ? : Quel est leur rôle respectif ? Qui dois-je contacter selon les sujets ?

PENDANT LA MISSION

J'appelle le plateau **d'assistance** au + 33 (0) 149 024 260 si :

- J'ai un souci de santé pendant ma mission que je ne sais pas régler seul (consulter un médecin, un dentiste, trouver des médicaments ...)
- Je suis victime d'un accident ou d'un problème de santé nécessitant une intervention médicale rapide

- J'ai besoin de rentrer d'urgence à mon domicile suite à l'hospitalisation ou au décès d'un membre de ma famille proche.
- A l'étranger, je me suis fait voler des papiers d'identité
- Je me suis fait voler mes moyens de paiement
- J'ai besoin d'une assistance juridique sur mon lieu de mission (en cas d'infraction involontaire à la législation du pays de la mission)

Se référer à votre carte AIG pour le n° d'appel et à la notice d'assistance médicale et assistance voyage pour les détails.

NB : Le plateau d'assistance ne pourra pas vous aider sur les sujets qui relèvent de l'assurance (cf. ci-après)

APRES LA MISSION

Les sujets principaux relevant du plateau **d'assurance** sont :

- L'état de coma ou d'invalidité suite à un accident pendant une mission professionnelle
- le décès suite à accident pendant une mission professionnelle
- le remboursement des frais médicaux exposés à l'étranger pendant une mission professionnelle
- le remboursement, sous condition, de dépenses suite à un incident de voyage professionnel (annulation de vol, retard de livraison ou perte ou vol de bagages...)
- le remboursement de mes effets personnels (sous conditions et dans les limites de la police d'assurance, en cas de vol avec agression).

Les démarches auprès du plateau d'assurance se font par écrit à l'adresse suivante :

declaration.PA@aig.com

La déclaration de sinistre doit être effectuée à AIG au plus tard dans les 15 jours où le collaborateur ou son représentant en a eu connaissance. Elle doit comporter :

- Le n° de contrat,
- L'ordre de mission
- Un RIB
- Les justificatifs des dépenses (cf. annexe)

Pour plus de détails voir la notice « assurance individuelle en cas d'accident »

ANNEXE : justificatifs pour remboursement

Frais Médicaux engagés à l'étranger lors d'un déplacement:

- Certificat du médecin, du chirurgien ou du centre hospitalier appelé à donner les premiers soins, décrivant les blessures ou la nature de la maladie et fixant la durée prévisible de l'arrêt de travail,
- Les factures, feuilles de maladie, honoraires de médecin, relevés de Sécurité Sociale, factures hospitalières permettant d'établir le montant réel des débours de l'Assuré, ainsi que les feuilles de remboursement dont l'assuré a été bénéficiaire.

Perte, vol ou détérioration de Bagages et Equipement professionnel:

- En cas de perte : l'attestation de perte définitive établie par le transporteur et le détail de l'indemnité reçue du transporteur.
- En cas de vol : la copie du dépôt de plainte établie par les autorités et l'attestation du transporteur aérien.
- En cas de détérioration : le certificat du transporteur aérien et le cas échéant le détail de l'indemnité reçue du transporteur.
- En cas de vol commis par effraction, agression ou violence caractérisée : la copie du dépôt de plainte.
- La liste du contenu et les justificatifs (factures des bagages et effets personnels)

Retard de bagages:

- Ticket d'enregistrement des bagages.
- Le certificat d'irrégularité des bagages fourni par le transporteur aérien et la copie du certificat de remise des bagages.
- Les factures originales des achats de première nécessité et de première urgence.

Annulation ou modification de voyage:

- Nature de l'annulation, nom et adresse du voyageur.
- Les factures d'inscription au voyage et hébergement, toutes pièces justificatives nécessaires à la constitution du dossier permettant de prouver le bien fondé et le montant de la réclamation.

Retard de voyage:

- La copie du titre de transport et de la carte d'embarquement.

- L'attestation du transporteur précisant que l'assuré a été victime d'un retard et confirmant la réservation.
- Les factures originales des frais de repas, rafraîchissement, frais d'hôtel, frais de transfert aller/retour de l'aéroport suite à un retard d'avion.

Vol ou perte des cartes assurées (avec ou sans agression)

- Dépôt de plainte en cas de vol, déclaration de perte en cas de perte, auprès des autorités locales.
- La copie des relevés de compte de l'assuré avec mention des débits effectués frauduleusement
- Liste des biens et justificatif des frais d'opposition.

Vol ou perte des clés, papiers (avec ou sans agression):

- Dépôt de plainte en cas de vol, déclaration de perte en cas de perte, auprès des autorités locales.
- Liste des biens et justificatif des frais engagés (photocopie R/V des nouveaux papiers, factures).

Détérioration des effets personnels (suite à agression):

- Dépôt de plainte
- Factures de nettoyage ou de retouche (en cas de détérioration)
- Factures d'achat des effets (en cas de remplacement)

Vol des espèces retirées (suite à agression) :

- Tout témoignage (attestation écrite du témoin)
- Attestation médicale
- Justificatif bancaire attestant du montant des espèces retirées